

CQP Laveur de vitres

Qu'est-ce que le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Laveur de vitres » ?

Le [CQP](#) « Laveur de vitres » est une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), créée et reconnue par la [branche professionnelle des Entreprises de la propriété et services associés](#). Elle permet de valider les compétences professionnelles du métier de Laveur de vitres exigées au sein de l'ensemble des établissements de cette branche, favorisant ainsi l'insertion et la mobilité professionnelles.

Voir la fiche RNCP du [CQP « Laveur de vitres »](#).

Quels sont les avantages ? ▼

Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, elle vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Apprendre un nouveau métier
- ✓ Vous insérer durablement dans l'emploi
- ✓ Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- ✓ Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ✓ Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution des métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière

Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation sectorielle
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises (les CQP peuvent être préparés en contrat de professionnalisation ce qui vous permet de toucher des entreprises qui ne font pas d'apprentissage)
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises, notamment sur les métiers à fort enjeu de recrutement
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous de l'[OC Propreté](#), l'organisme certificateur de la branche des Entreprises de la propreté et services associés.

Quelles sont les missions du Laveur de vitres ? ▼

Le titulaire du CQP « Laveur de vitres » doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- ✓ Instauration d'une relation de confiance avec le client et les usagers
- ✓ Information des usagers/clients sur le déroulé des opérations et leurs éventuels impacts
- ✓ Traitement et transmission des demandes ou des réclamations éventuelles des usagers/clients
- ✓ Préparation organisationnelle de son ou ses chantiers
- ✓ Préparation technique du chantier
- ✓ Installation et balisage de la zone et du poste du travail dans le respect des règles de santé et de sécurité
- ✓ Nettoyage des surfaces vitrées avec les techniques appropriées
- ✓ Installation et déplacement d'une plateforme individuelle roulante légère (PIRL)
- ✓ Clôture du chantier par l'évaluation de la conformité des travaux réalisés, la remise en état du matériel et la transmission des informations de fin d'intervention)

Quelles sont les compétences validées par le CQP ? ▼

Le laveur de vitres doit être capable de maîtriser les blocs compétences suivants :

Blocs compétences

Modalités d'évaluation

BC1 : Mise en œuvre de la relation client et remontée à la hiérarchie d'informations relatives au chantier de lavage de vitres

Simulation orale de dialogue
Études de cas
Entretien technique

BC2 : Préparation organisationnelle et opérationnelle du ou des chantiers de lavage de vitres

Étude de cas
Questionnement technique oral
Mise en situation

BC3 : Réalisation des techniques professionnelles de lavage de vitres

Mise en situation réel ou reconstituée
Entretien technique

A noter : Les blocs de compétences ci-dessus peuvent être suivis indépendamment les uns des autres permettant ainsi des parcours souples, courts et adaptés aux besoins des salariés.

Quels sont les emplois accessibles ? ▼

Le titulaire du CQP « Laveur de vitres » peut accéder à l'emploi suivant :

- ✓ Laveur de vitres
- ✓ Agent polyvalent en propreté

Comment obtenir et financer le CQP ? ▼

La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

2 voies d'accès sont possibles :

La formation

Le parcours de formation peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible) ou le salarié via son [compte personnel de formation](#)
- ✓ Une [préparation opérationnelle à l'emploi](#) suite à accord de pôle emploi (pour recruter un demandeur d'emploi)
- ✓ Un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un [tuteur](#)

La Validation des Acquis de l'Expérience VAE

Les modalités d'évaluation et les règles de validation des compétences sont différentes selon les blocs de compétences.

L'attribution de la certification se fait après la validation totale de tous les blocs de compétences. Il est possible de valider les blocs de compétences séparément (une attestation de blocs est alors délivrée).

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation. [Consultez les règles de prise en charge de la branche des établissements d'enseignement privé.](#)

Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ? ▼

[Consulter la liste des organismes de formation habilités par la branche.](#)

Qui contacter pour aller plus loin ?

Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre la certification « Laveur de vitres »? [Contactez votre conseiller AKTO.](#)

Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habiliter par la branche pour dispenser la formation ? Rapprochez-vous de l'OC Propreté, l'organisme certificateur de la branche des Entreprises de la propreté et services associés :

Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider la certification « Laveur de vitres ». Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région](#).